

Procès verbal

Le jeudi 05 mars 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Isabelle PILLON

Secrétaire de la séance : Nolwenn ROUSSEAU

Présents : Patrick REBEYROLLE, Isabelle PILLON, Philippe BRAGEOT, Alain ALBUCHER, Jean-Jacques REBEYROLLE, Aurélia FILET, Stéphane CHARRIERE, Nolwenn ROUSSEAU

Représentés :

Absents et excusés : Pierre-Valéric KLEIN-PAUVERT

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Validation du procès-verbal de la précédente réunion

1 - Vote du Compte Financier Unique Ligueux 2025.

2 - Affectation du Résultat Ligueux 2025.

3 - Renouvellement adhésion à l'Association Départementale d'Étude et de lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde (ADELFA 33) 2026.

4 - Renouvellement adhésion à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement (ASE)2026.

5 - Composition du bureau de vote pour l'Élection Municipale du 15 mars 2026.

6 - Subvention à l'Association du Souvenir Français.

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Affectation sur le Compte Financier Unique (N° DE_001_2026)

Séance ordinaire du 05/03/2026

Nombre de membres en exercice 9

Nombre de membres présents 7

Nombre de suffrages exprimés 7

Abstention(s) 0

Date de convocation 20/02/2026

VOTES
Pour : 7
Contre : 0

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	144 744,58	10 776,46	0,00	10 776,46	144 744,58
Opérations exercice	133 475,34	123 684,68	0,00	14 106,96	133 475,34	137 791,64
Total	133 475,34	268 429,26	10 776,46	14 106,96	144 251,80	282 536,22
Résultat de clôture		134 953,92		3 330,50		138 284,42
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	134 953,92	0,00	3 330,50	0,00	138 284,42
Résultat définitif		134 953,92		3 330,50		138 284,42

Madame Isabelle Pillon se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Patrick Rebeyrolle, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025,
vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

Délibération : adoptée

Affectation Résultat de fonctionnement (N° DE_002_2026)

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 134 953,92
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	144 744,58
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	90 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	9 790,66
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	134 953,92
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	134 953,92
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	134 953,92
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

24600 -Mairie de Ligneux 2025

SIRET n° 21330246600015

Fonctionnement

Dépenses de l'exercice	133 475,34 €
Recettes de l'exercice	123 684,68 €
Résultat de l'exercice	- 9 790,66 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	144 744,58 €
Résultat de clôture	134 953,92 €

Investissement

Dépenses de l'exercice	- €
Recettes de l'exercice	14 106,96 €
Résultat de l'exercice	14 106,96 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 10 776,46 €
Résultat de clôture	3 330,50 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- €
Recettes d'investissement restant à réaliser	- €
Solde des Restes A Réaliser	- €

Besoin de financement

Affectation du résultat

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé - €
R002 - Excédent de fonctionnement reporté 134 953,92 €
D001 - Déficit d'investissement reporté

R001 - Excédent d'investissement reporté 3 330,50 €

Exercice 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé de l'exercice	133 475,34	123 684,68	0,00	14 106,96
Résultat reporté		144 744,58	10 776,46	0,00
Total	133 475,34	268 429,26	10 776,46	14 106,96
Solde d'exécution	134 953,92		3 330,50	
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution avec RAR	134 953,92		3 330,50	
Solde cumulé	138 284,42			

Délibération : adoptée

Renouvellement adhésion à l'Association Départementale d'étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde (ADELFA Gironde) (N° DE_003_2026)

Madame le Maire présente aux élus une demande de renouvellement de l'adhésion à l'association ADELFA (études et prévention de la grêle).

Les actions de l'association s'inscrivent dans le cadre d'une campagne annuelle de lutte contre la grêle en liaison avec les services de météorologie nationale et coordonnées par l'ANELFA.

Concrètement, chaque menace d'orage (signalée par Keraunos) est répercutée sur l'ensemble des départements adhérents.

Le réseau Adelfa 33 contribue ainsi à protéger tous les biens , qu'ils soient agricoles, urbains, forestiers et viticoles.

Sur le département se trouvent désormais 131 postes anti-grêle tenus par des bénévoles. Ce maillage ainsi que le bon fonctionnement de celui-ci est très important y compris pour les administrés dont les dégâts sur les toitures, vérandas ou encore les voitures, sont amoindris.

Afin de poursuivre et d'améliorer l'action collective entreprise par l'Adelfa 33 , l'association demande une participation financière des communes sous forme d'une adhésion donnant lieu à une cotisation annuelle adaptée selon le nombre d'habitants.

Pour la commune de Ligeux, l'adhésion est de 200 euros pour l'année 2026.

A l'unanimité des membres présents, les élus acceptent de renouveler l'adhésion à l' Adelfa 33 pour une cotisation de 200 euros pour 2026

Délibération : adoptée

Renouvellement adhésion à l' Association du Souvenir Français (N° DE_004_2026)

Madame le Maire informe les élus, de la possibilité de renouveler l'adhésion à l'Association du Souvenir français de Gironde, comité du Pays Foyen.

Le souvenir français est une association fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique le 1er février 1906. Elle a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux (femmes, hommes, civils comme militaires) qui sont morts pour la France (entretien des tombes, des monuments, participation au devoir de mémoire...) qu'ils soient français ou étrangers.

Le versement d'une subvention de 50 € permettrait, dans le cadre de la participation au devoir de mémoire, de solliciter la présence de représentants lors de certaines cérémonies officielles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal souhaite renouveler une subvention de 50 € à l'association du Souvenir Français de Gironde comité du Pays Foyen.

Délibération : adoptée

Renouvellement Adhésion à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement (N° DE_005_2026)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, le renouvellement de l'abonnement à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement (Frelons Asiatiques) .

- abonnement 2026 : 220 euros.

Cet abonnement permet aux administrés de la commune, qui feront appel à l'ASE pour la destruction de nids de frelons asiatiques, de bénéficier d'un prix préférentiel, à savoir :

- 40 € pour un nid se trouvant à moins de 8 m de haut.
- 55 € pour un nid se trouvant à plus de 8 m de haut.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le renouvellement de l'abonnement à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement est accepté, pour la somme de 220 euros.

Délibération : adoptée

Composition du bureau de vote pour les Elections municipales et communautaires du 15 mars 2026 (N° DE_006_2026)

Par arrêté préfectoral du 04 février 2026, à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote des communes du département sont fixés de 8H00 à 18H00.

Le bureau de vote de la commune de Ligueux (33) sera composé comme suit :

de 8H00 à 10H30

- Philippe Brageot
- Jean-Luc Daudignon
- Jean-Louis Sargenton

de 10H30 à 13h00

- Alain Albucher
- Stéphane Charrière
- Anthony Locatelli

de 13h00 à 15H30

- Isabelle Pillon
- Elsa Maille
- Valérie Chauris
- Charles Carpentier

de 15H30 à 18H00

- Nolween Rousseau
- Christelle Lespinas
- Célia Delluc
- Marie-France Decobecq

Délibération : adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Isabelle PILLON
Président de séance

Nolwenn ROUSSEAU
Secrétaire de séance